

VILLE DE BRIARE

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers | |
| En exercice | 29 |
| Présents | 25 |
| Votants | 29 |

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 novembre, s'est réuni en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur BOUGUET Pierre-François, le Maire,

Présents :

Monsieur BOUGUET Pierre-François ; Madame VICHERAT Valérie ; Monsieur CHARMETANT Alain ; Madame NIANG Kiné ; Monsieur LHOSTE Laurent ; Madame LAURENT Jacqueline ; Monsieur GIRAULT Dominique ; Madame SIGNORET Edwige ; Monsieur BANSE Hervé ; Madame GABRIEL Mélanie ; Monsieur DEPARETERE Marcel ; Monsieur DE SAINTE CROIX Stéphane ; Monsieur GAUDICHON Eric ; Madame MARISSAL Bénédicte ; Monsieur COURTILLAT Claude ; Madame GUILLOT Jacqueline ; Monsieur MOURAUX Michel ; Monsieur COQUILLET Jean-François ; Monsieur LE DEM Philippe ; Madame BOURGOIN Evelyne ; Monsieur GAGNEPAIN Patrice ; Madame KHEDDAR Haiate ; Monsieur FAISY Fabien ; Monsieur GARDINIER Frédéric ; Madame LECLERC Sylvie.

Absents excusés :

Madame GUINAND Alexandra ; Madame LAVARENNE Monique ; Monsieur de COURCEL Dominique ; Madame ACIMOVIC Cennet.

Procuration a été donnée à :

Madame GUINAND Alexandra donne procuration à Madame SIGNORET Edwige
Madame LAVARENNE Monique donne procuration à Monsieur COURTILLAT Claude
Monsieur de COURCEL Dominique donne procuration à Monsieur GARDINIER Frédéric
Madame ACIMOVIC Cennet donne procuration à Madame LECLERC Sylvie

Madame LAURENT Jacqueline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération N° 2023-088 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LOGEMLOIRET RELATIVE A L'ÉTUDE DE REQUALIFICATION URBAINE DU CLOS DES BUCHETS.

La convention de partenariat entre la ville de Briare et LogemLoiret a pour objet de définir les conditions de la participation financière du bailleur social à l'étude de requalification urbaine du Clos des Buchets.

Caractérisé par un fort taux de vacance, et impacté par le déménagement possible de l'école Gustave Eiffel, le quartier nécessite d'être repensé. Une étude de requalification urbaine permettra de définir plusieurs scénarios concernant l'avenir de ce quartier.

L'étude coûte 30 000 euros TTC. Une subvention d'un montant de 12 500 euros a été attribuée dans le cadre du programme « Petites villes de demain » par la Banque des territoires. Par la présente

convention, la Ville de Briare et LogemLoiret s'engagent à cofinancer la somme résiduelle, à savoir 17 500 euros, selon la répartition suivante :

- 50% pour LogemLoiret
- 50% pour la Ville de Briare

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE de la signature de la convention de partenariat avec LogemLoiret.

Le 27 novembre 2023

La secrétaire de séance



Jacqueline LAURENT

Le Maire,



Pierre-François BOUGUET